

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Mercredi 11 mars 2009, à 18 heures,
Maison du citoyen, 7501, rue François-Perrault, salle 202.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Dauphin, président
Arrondissement de Lachine
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- Mme Soraya Martinez, vice-présidente
Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Gilles Grondin
Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie

COMMISSAIRES ABSENTS :

- Mme Patricia Bittar
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Anthony Housefather
Ville de Côte-Saint-Luc
- M. Marc Touchette
Arrondissement de Verdun

CONSEILLERS ET COMMISSAIRE PRÉSENTS :

- Mme Anie Samson, maire, arrondissement de Villeray- Saint-Michel -Parc-Extension
- M. Frank Venneri, conseiller, arrondissement de Villeray- Saint-Michel -Parc-Extension
- M. Paul Evra, commissaire, Commission scolaire de Montréal

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

- M. Marcel Cajelait, conseiller en développement social, SDCQMVDE;
- Mme Jacqueline Corado, présidente du Conseil jeunesse de Montréal accompagnée d'une dizaine de membres du conseil ainsi que de Mme Mylène Robert, coordonnatrice et Mme Véronique Colas, agente de recherche;
- M. Jean-François-Pelletier et M. Marc Parent, assistants-directeurs, ainsi que M. Fady Dagher, commandant du Poste de quartier 30, SPVM;
- Mme Caroline Spandonide, adjointe à la directrice, SDCQMVDE;
- M^e Emmanuel Tani-Moore, chef de division, Direction du greffe.

ASSISTANCE : 70 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 18 h 15, le président, M. Claude Dauphin, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les membres ainsi que la direction du Conseil Jeunesse de Montréal, les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 4 et 8 décembre 2008

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, le procès-verbal de l'assemblée publique du 4 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, le procès-verbal de l'assemblée publique du 8 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

4. Le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais

Le président, M. Claude Dauphin, invite la présidente par intérim du Conseil jeunesse de Montréal, Mme Jacqueline Corado, à lancer la discussion sur le sentiment de sécurité des jeunes dans l'espace public montréalais. Il invite ensuite la première personne inscrite à se présenter au micro et explique, par la suite, que les interventions auront lieu de façon plus informelle. Quatre questions servent de toile de fond à la démarche de consultation publique :

- Qu'est-ce qui rend un espace public sécuritaire ?
- Les espaces publics montréalais sont-ils sécuritaires ?
- Comment les groupes de jeunes sont-ils perçus par les autres utilisateurs de l'espace public ?
- Quelles sont les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité ?

La discussion a suscité 49 interventions du public, certaines personnes intervenant toutefois plus d'une fois. Le forum de discussion étant le moyen privilégié de cette consultation, les personnes qui se sont exprimées ne se sont pas nécessairement identifiées et, lorsqu'elles l'ont fait, elles ont utilisé majoritairement leur prénom. Par conséquent, le procès-verbal présente une synthèse, par thème, des commentaires et diffère donc du modèle habituel de procès-verbal déclinant l'information par intervenant.

Les caractéristiques d'un endroit public sécuritaire

D'après les participants, la propreté, l'aménagement, l'éclairage, la surveillance, la fréquentation ainsi que la présence de graffiti ou de tags dans un lieu sont autant d'éléments qui permettent d'en évaluer la sécurité. Les jeunes s'entendent pour dire qu'un endroit propre, bien entretenu, achalandé, fréquenté par des gens de tous âges et d'où l'on doit pouvoir voir, être vu et avoir un recours en cas de besoin est un endroit sécuritaire. Certains précisent également que ce lieu doit être de type intergénérationnel et permettre aux personnes d'être elles-mêmes, peu importe l'origine ethnique, l'âge ou l'orientation sexuelle, sans avoir à se cacher, un lieu où la tolérance règne et où les personnes présentes sont conscientes et respectueuses des réalités des autres.

La sécurité des espaces publics montréalais

Des jeunes ont fait valoir que c'est à l'école que leur sentiment de sécurité serait le plus faible. Cet élément est plutôt fortement ressorti lors de la consultation. De jeunes adolescents de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont raconté qu'une violence insidieuse envahissait leur quotidien à l'école. Il semble que la violence soit entrée dans leur vie scolaire comme s'il s'agissait d'un jeu, qu'ils doivent se battre, s'affronter physiquement pour se faire des amis, pour se faire reconnaître. Les jeunes ont dit que cette situation leur faisait peur et qu'ils craignent également l'intimidation et la sollicitation dans la rue.

De plus, les jeunes se discriminent entre eux en fonction de la couleur des vêtements qu'ils portent. Porter du bleu dans la rue peut les amener à se sentir insécurisés lorsqu'ils passent sur le territoire du groupe adverse, les Rouges. Lorsque l'on demande aux jeunes s'ils peuvent avoir confiance en des adultes pour les aider, ils répondent qu'ils peuvent avoir de l'aide de certains adultes, mais que d'autres les profilent et que ça peut leur apporter plus de problèmes.

Certaines stations du métro de Montréal sont perçues comme n'étant pas sécuritaires parce que des agressions y ont eu lieu par le passé. Le parc Émilie-Gamelin, quant à lui, a la réputation d'être un lieu où le trafic de drogues a cours. Des personnes ont dit être insécurisées par ce genre d'endroits auxquels sont rattachés de mauvais souvenirs ou au sujet desquels une mauvaise réputation persiste dans l'inconscient collectif.

La présence de graffiti favoriserait également le ressenti d'un sentiment d'insécurité dans l'espace public. Les participants ont exprimé une peur face à la présence grandissante d'itinérants dans les rues de Montréal. Malgré cela, les participants s'entendent pour dire que, de façon générale, les espaces montréalais sont sécuritaires.

La perception des groupes de jeunes par les autres utilisateurs de l'espace public

Le fait d'être jeune, issu d'une minorité visible, d'être vêtu de vêtements amples et de traîner en groupe n'a rien pour plaire au plus grand nombre semble-t-il. Les jeunes disent qu'ils se font dévisager par les adultes dans la rue. Plusieurs participants mentionnent que la population est confuse lorsqu'il s'agit d'évaluer la sécurité d'un lieu, d'un groupe de personnes, notamment en ce qui a trait aux groupes de jeunes noirs qui seraient souvent confondus, à tort, avec des membres de gang de rue. Un jeune homme explique que les gangs de rue, malgré le terme, ne traînent pas dans les rues des arrondissements périphériques mais qu'ils roulent plutôt en voiture de luxe et se retrouvent dans les boîtes de nuit huppées du centre-ville.

De plus, à cause des vêtements amples qu'ils portent, les jeunes se disent suivis dans les magasins puisque qu'ils pourraient voler à l'étalage.

Une représentante d'une maison de jeunes du Plateau-Mont-Royal a demandé à la Ville de Montréal de légiférer sur la question du *Mosquito*, un système à ultra-sons qui n'est audible que par les jeunes et qui vise à les dissuader de s'attarder en certains lieux. Le président, M. Claude Dauphin, a annoncé que la commission de la sécurité publique étudierait cette question à l'occasion d'une prochaine séance.

Les suggestions pour que jeunes et adultes puissent utiliser l'espace public en toute convivialité

Parmi les suggestions amenées par les participants, certaines visent les lieux mêmes, leur aménagement ; d'autres pistes de solutions visent davantage une intervention en matière d'éducation populaire, de médiatisation et d'information ainsi que l'offre de ressources diverses aux jeunes.

Les lieux

Les participants souhaitent des lieux mieux aménagés pour divertir, plus sécuritaires, où il serait possible d'appeler à l'aide si nécessaire. Certains mentionnent également la disponibilité de téléphones publics afin d'avoir des recours disponibles en cas de danger. Les jeunes souhaitent avoir accès à des parcs plus surveillés et mieux éclairés et ils espèrent que les milieux de vie des jeunes soient plus attrayants à l'avenir.

De l'avis de plusieurs, il faudrait mieux habiter les lieux, se les approprier. Un participant insiste sur l'importance d'habiter les lieux et d'interagir de façon appropriée avec les jeunes, avec respect.

L'éducation populaire

Les participants ont mentionné l'importance d'éduquer les adultes, mais certains ont aussi mentionné la pertinence d'éduquer les jeunes. De l'avis de plusieurs, une approche intergénérationnelle de manière à permettre de vaincre l'intolérance des adultes et l'indifférence des jeunes serait à favoriser.

En ce qui concerne les adultes, des participants croient qu'il y aurait lieu de les sensibiliser par rapport à leurs propres préjugés. Quant aux jeunes, des participants suggèrent de questionner leurs intérêts et de leur offrir des modèles significatifs afin de leur permettre de développer de bonnes valeurs sociales. Il fut suggéré d'animer l'estime de soi des jeunes en publicisant le fait qu'ils sont importants. Des jeunes ont dit se sentir opprimés et des participants ont fait valoir la pertinence d'éduquer les jeunes, de leur dire que les adultes peuvent les aider, que les policiers sont là pour aider et protéger. Tant des jeunes que des adultes ont souligné le besoin de recréer le lien de confiance entre la police et les jeunes.

Services et ressources à mettre sur pied

Les participants y sont allés de toutes sortes de suggestions visant à offrir des alternatives plus constructives aux jeunes. Outre l'animation de milieux, qui serait sans aucun doute une avenue à explorer, il s'agirait de proposer une intervention visant à valoriser les jeunes, à les encourager à s'exprimer en tenant compte de la réalité multiculturelle. De plus, un participant insiste sur l'importance de se responsabiliser individuellement envers les jeunes qui traînent dans la rue en leur offrant un minimum de temps. D'autres interventions suggèrent d'utiliser l'art pour éviter le vagabondage. Des participants estiment que le travail de rue doit être refinancé. Les jeunes souhaitent avoir accès à des lieux comme un studio d'enregistrement, un centre sportif, etc. Certains insistent sur la nécessité absolue d'appuyer le développement de ressources dans le domaine des arts pour permettre aux jeunes d'exploiter l'immense potentiel qu'ils ont. D'autres mentionnent également la pertinence des programmes sport-études. Enfin, tous s'entendent pour que les interventions auprès des jeunes soit interdisciplinaires, que les professeurs, les policiers et les jeunes agissent de façon concertée dans la réalisation de projets.

La médiatisation et l'information

Plusieurs ont mentionné qu'il faudrait agir sur les médias afin qu'ils fassent ressortir le positif en page couverture. Il semble qu'il y ait beaucoup de progrès, notamment

dans le quartier Saint-Michel, mais ce sont des succès dont les médias ne parlent pas suffisamment. L'objectif consisterait à vaincre l'intolérance de la population en changeant les perceptions.

D'autre part, des participants espèrent trouver une solution pour rejoindre les jeunes. Il semble que les médias traditionnels ne permettent pas de les rejoindre. Il faut privilégier des médias qui les rejoignent. Les jeunes doivent être informés par d'autres jeunes et non par les adultes à qui ils ne veulent surtout pas ressembler. Une membre du Conseil jeunesse de Montréal fait remarquer que la Ville de Paris a un portail Internet Jeunesse pour publiciser les activités qui se déroulent dans la ville et des bureaux 'accès jeunesse' pour rendre l'information accessible aux jeunes.

En conclusion, plusieurs participants sont d'avis qu'il faut dépasser ce qu'ils appellent 'l'occupationnel' en valorisant l'intervention de milieu, mais en gardant bien en tête que, au-delà de l'activité physique, les jeunes sont susceptibles d'être intéressés par un grand nombre d'activités. Un participant renchérit en nous rappelant que ce qui nous fait agir avant tout ce sont nos rêves et insiste sur le fait que les milieux de vie des jeunes se doivent d'être plus attrayants pour leur permettre de "se laisser aller à rêver".

6. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Dauphin, remercie l'assistance, Mme Corado et le Conseil jeunesse de Montréal ainsi que les commissaires. Il annonce que la deuxième séance publique aura lieu le 12 mars à l'UQÀM et la troisième, le 25 mars, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par M. Gilles Grondin, il déclare l'assemblée levée à 20 h 25.

ADOPTÉ **12 MAI 2009**

LE :

(original signé)

(original signé)

Claude Dauphin
Président

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste